



Déclaration CTPM du 12 juillet 2011

Monsieur le Secrétaire Général, mesdames et messieurs

Plutôt que faire une déclaration liminaire très longue et chronophage, juste quelques questions auxquelles nous souhaitons avoir des réponses.

Des réponses sur les différents points que nous avons abordés dans notre déclaration préalable du 28 juin. Nous pouvons comprendre que le jour du CTPM, vous ne puissiez répondre à toutes nos interrogations mais une réponse écrite de vos services permettrait de nous assurer de la façon dont nos interrogations sont prises en charge.

Par exemple, sur l'indemnité différentielle exceptionnelle sur laquelle nous avons attiré maintes fois votre attention. Où est le bilan promis ? Quelles pistes pour traiter les difficultés des personnels ?

Sur les lycées maritimes, près de 200 contractuels gérés par le MAPRAT sont toujours dans l'attente d'une décision de notre ministère quant à leur bon accueil et prise en charge. Parmi cette population, il y a des CDI, des contractuels qui attendent leur renouvellement de contrat au 31 août pour la prochaine rentrée et vraisemblablement de nouveaux recrutements à effectuer mais sur quel type de contrat ? Ces contractuels attendent de la part du ministère des réponses claires et rapides quant à leur avenir professionnel, surtout en ce qui concerne la prise en charge de leurs rémunérations...

Quid de l'ANPEC et de la MILOS ?

Concernant le NES B, nous voudrions comprendre la cohérence du ministère sur son application, les raisons de ce traitement différent entre les corps techniques et les corps administratifs (calendrier, reclassement), les raisons pour lesquelles vous ne serez pas en capacité de respecter la date butoir définie par la fonction publique et sur les mesures à prendre pour que le décret soit appliqué avec effet rétroactif afin que les agents ne soient pas pénalisés.

La question de la rentrée 2012 de l'ENTE reste posée. Les retards pris de nouveau dans ce dossier nous inquiète particulièrement. Quelles dispositions comptez vous prendre ?

Le suivi des personnels du ministère placés hors ministère en PNA, par exemple inspection du travail, CPCM placés en DRAF pose problème de façon récurrente. Vous avez évoqué la nécessité de conforter la gestion administrative et la paie de ces

personnels en passant des conventions avec les ministères d'accueil, où en êtes vous ?

Au sujet de l'agenda social, il serait souhaitable que cette démarche ne soit pas mise en place qu'au niveau central. Les nombreuses difficultés rencontrées par les agents des services déconcentrés nécessiteraient d'être abordées aussi au niveau local pour que le ministère puisse se donner les moyens d'être à l'écoute de ses services et des agents qui le constituent.

En ce qui concerne Salsa, les actions menées par les personnels témoignent de leur ras le bol de subir sans comprendre. Il serait particulièrement mal venu d'engager des procédures de sanction. Il est plutôt urgent de répondre à leurs légitimes interrogations sur leur avenir professionnel, les modes de gestions mais aussi de répondre à leurs revendications en terme de conditions de travail, d'organisation des services, de rémunérations...

Pour finir, même si nous savons que les cordonniers sont les plus mal chaussés, il est quand même paradoxal que la direction chargée de conduire le dialogue social fasse l'unanimité contre elle sur son propre projet de réorganisation. Où est l'exemplarité dans la conduite du dialogue, dans l'écoute et le respect des partenaires ?

Je vous remercie de votre attention.